

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 25 novembre 2009 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Michel Cliche, maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
 Luc Provençal, maire de Beauceville;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Simon Cliche, maire suppléant de Saint-Joseph-des-Érables;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Denis Lehoux, maire suppléant de Saint-Séverin
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence du secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Gilbert Caron.

Étaient aussi présents MM. Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,
 Marc-André Bérubé, directeur du service Aménagement du territoire,
 François Roberge, coordonnateur en Matières résiduelles
 Gaston Vachon, coordonnateur Sécurité incendie.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4402-09 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 NOVEMBRE 2009

4403-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2009.

Monsieur Michel Cliche, demande qu'à l'avenir les noms de bénéficiaires des subventions des programmes de rénovation n'apparaissent pas aux comptes. Seuls les noms des entrepreneurs apparaîtraient. Les membres du Conseil se disent d'accord.

3- COMPTES À PAYER

Monsieur Provençal indique que, tel que convenu, il a procédé à l'examen des comptes en compagnie du directeur général et il en recommande l'acceptation.

4404-09 SUR LA PROPOSITION de Monsieur Henri Gagné,, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer comme suit :

TÉLÉ-RECHARGE (timbres)	564.38 \$
CARON GILBERT (dépenses novembre 2009)	119.88 \$
DAIGLE MANON (dépenses novembre 2009)	52.00 \$
ROY RENAL (dépenses novembre 2009)	17.15 \$
MORIN MIRIELLE (dépenses novembre 2009)	35.00 \$

BÉRUBÉ MARC-ANDRÉ (dépenses novembre 2009)	64.00 \$
DENICOURT MANON (dépenses novembre 2009)	16.00 \$
ROBERGE FRANÇOIS (dépenses novembre 2009)	226.00 \$
BÉRUBÉ RENÉ (dépenses novembre 2009)	83.50 \$
TURGEON GENEVIÈVE (dépenses novembre 2009)	153.93 \$
JACQUES ÉRIC (dépenses novembre 2009)	174.20 \$
POMERLEAU JÉRÔME (dépenses novembre 2009)	86.00 \$
VACHON GASTON (dépenses novembre 2009)	20.94 \$
LABBÉ ANDRÉ (Dépenses août, sept et oct 2009)	229.20 \$
LABBÉ ANDRÉ (dépenses congrès FQM 2009)	407.91 \$
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE (déchets octobre 2009)	66 063.21 \$
DEBB (papeterie et bibliothèque)	471.02 \$
TELUS-MOBILITÉ	6.04 \$
BELL MOBILITÉ	241.67 \$
EXOVA (analyses)	355.56 \$
KAPTA	22.58 \$
GROUPE ICB (SOLUTION E.D.J. INC) (service technique)	177.78 \$
ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC (formation Renal Roy)	846.56 \$
CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE INC (LE) (changement éclairage)	7 436.52 \$
ATELIER D'USINAGE JACQUES ET FRÈRES INC (poteau stainless)	259.61 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC. (contrat de service photocopieur)	163.13 \$
VEOLIA ES MATIÈRES RÉSIDUELLES INC (Éco-Centre octobre 2009)	2 120.20 \$
VEOLIA ES MATIÈRES RÉSIDUELLES INC (Feuilles, transport et location contenants)	2 605.62 \$
AQUA BEAUCE (eau)	56.50 \$
ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL (Honoraires piste cyclable)	26 632.86 \$
LAVERY, DE BILLY, AVOCATS (entente services professionnels)	404.71 \$
PAGNET DU CANADA INC. (téléavertisseur)	26.30 \$
GESTION A.P.F. BEAUCE INC. (location/achat système d'alarme)	765.59 \$
OVASCÈNE (souper spectacle de Noël)	1 794.00 \$
LOCATION BGD INC (location photocopieur)	70.39 \$
PRODUITS SANITECH (produit désinfectant)	49.26 \$
L'AUTHENTIQUE POSE CAFÉ INC (café)	141.56 \$
TÉLÉ-RECHARGE (timbres)	564.38 \$
ANITA VEILLEUX & CONSTRUCTION PIERRE (subvention PRU)	5 000.00 \$
TOTAL:	118 525.14 \$

4- ÉLECTION DU PRÉFET

4405-09 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche nomme monsieur Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred, comme préfet de la MRC.

Monsieur Veilleux accepte.

Monsieur Veilleux remercie les maires. Il tient à féliciter monsieur Labbé pour ses quatre années comme préfet et il assure qu'il veillera à défendre les intérêts de la MRC et des municipalités locales dans la continuité du travail accompli par monsieur Labbé.

À ce moment, monsieur Veilleux prend la présidence de la séance.

5- NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Monsieur Simon Cliche propose la nomination de monsieur Michel Cliche à ce poste, mais celui-ci décline.

4406-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que le Conseil nomme monsieur Luc Provençal au poste de préfet suppléant.

Monsieur Provençal accepte.

4407-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le préfet, monsieur Jean-Roch Veilleux, ou en son absence le préfet suppléant monsieur Luc Provençal, et le directeur général, monsieur Gilbert Caron, ou en son absence son adjoint monsieur Renal Roy, sont autorisés à signer les effets bancaires du compte 21705 de la MRC Robert-Cliche.

4408-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le préfet, monsieur Jean-Roch Veilleux, ou en son absence le préfet suppléant monsieur Luc Provençal, et le directeur général, monsieur Gilbert Caron, ou en son absence son adjoint monsieur Renal Roy, sont autorisés à signer les effets bancaires du compte 56270 de la MRC Robert-Cliche.

6- FORMATION DES COMITÉS

6.1 Comité de sécurité publique (CSP)

4409-09 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu que les personnes suivantes siègent au comité de sécurité publique : messieurs Luc Provençal, André Labbé, Jean-Rock Veilleux et Michel Cliche. Il est également résolu que monsieur Luc Provençal préside ledit comité.

6.2 Comité de gestion des matières résiduelles

4410-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que les personnes suivantes siègent au comité de gestion des matières résiduelles : messieurs Michel Cliche, Louis Jacques et André Labbé.

6.3 Comité d'aménagement du territoire

4411-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que les personnes suivantes siègent au comité d'aménagement du territoire : messieurs Charles Gagnon, Michel Cliche et André Labbé.

6.4 Sécurité incendie

4412-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que les personnes suivantes siègent au comité de sécurité incendie : messieurs Roland Giguère, et Mario Groleau.

6.5 Bureau des délégués

4413-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que les personnes suivantes siègent au bureau des délégués de la MRC Robert-Cliche : messieurs Jean-Rock Veilleux, André Labbé et Henri Gagné.

6.6 Comité consultatif agricole

4414-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que les personnes suivantes siègent au comité consultatif agricole de la MRC : madame Ghislaine Doyon et monsieur André Labbé.

6.7 Comité du budget

4415-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que les personnes suivantes siègent au comité du budget de la MRC : messieurs André Labbé et Louis Jacques.

6.8 Cobaric

4416-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que monsieur Charles Gagnon représente la MRC Robert-Cliche au Cobaric.

6.9 Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière

4417-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité

- Que monsieur Henri Gagné représente la MRC Robert-Cliche à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière;
- Que monsieur André Labbé, soit le substitut de monsieur Gagné.

6.10 Transport adapté et transport collectif

4418-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que

- Madame Ghislaine Doyon et monsieur Michel Cliche soient nommés au conseil d'administration du Transport RCNB pour le transport adapté;
- Monsieur Michel Cliche soit nommé sur le comité d'admissibilité du transport adapté.

4419-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Denis Lehoux, il est résolu à l'unanimité que madame Ghislaine Doyon et monsieur Michel Cliche soient nommés sur le comité en transport collectif de Transport RCNB.

6.11 Véhicules hors route

4420-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que monsieur Jean-Rock Veilleux représente la MRC Robert-Cliche sur le comité de véhicules hors route de Chaudière-Appalaches.

6.12 Solide

4421-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le mandat de messieurs Jean-Rock Veilleux et Roland Giguère à la Solide de la MRC Robert-Cliche soit renouvelé pour une période de deux (2) ans.

6.13 Comité de la ruralité

4422-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Luc Provençal, il est résolu à l'unanimité que les personnes suivantes siègent au comité de la ruralité : messieurs André Labbé, Henri Gagné et Roland Giguère et madame Ghislaine Doyon.

6.14 Alcool au volant

4423-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Denis Lehoux, il est résolu à l'unanimité que monsieur Luc Provençal représente la MRC Robert-Cliche sur la table régionale de prévention de l'alcool au volant.

7- PISTE CYCLABLE

7.1 Tracé Beauceville

Considérant que la réalisation du projet de piste cyclable dans la MRC Robert-Cliche d'une longueur de 32,5 km a reçu des appuis politiques majeurs tels la CRÉ de Chaudière-Appalaches, la CRÉ de l'Estrie, Tourisme Chaudière-Appalaches et les MRC limitrophes à la voie ferrée;

Considérant que la portion urbaine de la piste cyclable à Beauceville est d'une longueur d'environ cinq kilomètres;

Considérant que nous avons actuellement mandaté la firme Roche pour réaliser l'étude d'impacts environnementaux;

Considérant que, selon l'étude de faisabilité du projet de piste cyclable dans la MRC Robert-Cliche réalisée par la firme Génivar et déposée en septembre 2008, le tracé de la piste cyclable à Beauceville dans l'emprise de la voie ferrée comporte des difficultés de réalisation importantes;

Considérant que la possibilité d'un tracé dans l'Ouest comporte des coûts d'études et de réalisation supplémentaires de plus de 2 \$ millions;

Considérant que les autres possibilités de tracé (9^e Avenue, boulevard Renault, etc.) comportent des problématiques au niveau de la faisabilité et de la sécurité des utilisateurs;

Considérant que la MRC Robert-Cliche s'engage à remettre le tronçon dans l'état actuel lors de la reprise ferroviaire sur le tronçon Chaudière;

4424-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que :

- le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande au ministère des Transports du Québec (section transport ferroviaire) que le tracé de la piste cyclable dans la partie urbaine de Beauceville se fasse sur l'emprise de la voie ferrée tout en conservant les possibilités ferroviaires;
- le Conseil demande à Vélo Québec de donner son autorisation à emprunter cette section ferroviaire pour la voie cyclable dans Beauceville;
- Le Conseil demande aux MRC concernées de l'appuyer dans la présente démarche.

7.2 Piste cyclable : demande de paiement

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche procède à la réalisation d'études préliminaires à la construction éventuelle d'une piste cyclable à être intégrée au réseau de la Route Verte sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a déjà transmis au ministère des Transports du Québec une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique sur le vélo, d'une part, et du Programme d'aide financière pour le développement de la Route Verte d'autre part;

ATTENDU QU'un rapport d'étape de l'étude d'impacts sur l'environnement a été déposé par le Groupe Roche et qu'une facture au montant de 23 595 \$ plus taxes a été transmise à la MRC;

ATTENDU QUE ce rapport d'étape est conforme aux attentes de la MRC Robert-Cliche;

4425-09 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche demande au Ministère des Transports que ce dernier lui verse 50 % du coût de cette facture, tel que convenu.

8- MATIÈRES RÉSIDUELLES : PROJET DE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

En séance de travail, monsieur François Roberge a présenté les grandes lignes du projet de politique gouvernementale en matière d'environnement. Le gouvernement est présentement en phase de consultation pour une période de 90 jours à ce sujet, laquelle prendra fin à la mi-février 2010.

Il est réaliste de prévoir que la nouvelle politique entrera en vigueur avant l'été 2010. C'est sur la base de cette politique que les PGMR devront être révisés.

9- INDICATEURS DE GESTIONS

ATTENDU QUE les MRC du Québec doivent maintenant produire des indicateurs de gestion à être transmis au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a identifié quatre (4) indicateurs qui se rapportent à sa situation.

4426-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2008 qui porte sur les éléments suivants :

- Le pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale;
- L'effort de formation par employé;
- La durée moyenne des lésions professionnelles;
- Le taux de départs potentiels à la retraite.

10- **RÈGLEMENT 130-09, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 125-09 AU NIVEAU DU CRITÈRE DE RÉPARTITION DES DÉPENSES POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche, par le biais de son règlement 125-09 (résolution 4369-09), a acquis la compétence en matière de vidange des fosses septiques pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche souhaite modifier, au règlement 125-09, le critère de répartition des dépenses pour la vidange des fosses septiques;

ATTENDU QU'UN AVIS DE MOTION a été donné à la séance du 11 novembre 2009;

4427-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, appuyé par monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le règlement 130-09 soit adopté et qu'il soit statué :

Article 1- Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier les critères de répartition des dépenses pour la vidange des fosses septiques.

Article 2- Mode de répartition des dépenses

L'article 2 du règlement 125-09 est annulé et remplacé par l'article suivant :

« Les dépenses encourues (frais de vidange et frais d'administration) dans le but de réaliser la vidange des fosses septiques sur le territoire de la MRC Robert-Cliche sont réparties, entre les municipalités, au prorata du nombre de résidences isolées sur leur territoire respectif tel que défini au paragraphe "u" de l'article 1 du Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées. Le nombre de résidences isolées de chacune des municipalités est établi à partir du rôle d'évaluation de chaque municipalité et révisé à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du présent règlement pour tenir compte de la mise à jour des rôles d'évaluation.

Les quotes-parts devront être payées en quatre (4) paiements, soit les 1er avril, 1er juin, 1er septembre et le 1er novembre de chaque année. Un intérêt de 2 % par mois sera applicable à tout retard ».

Article 3-Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

10- **INTERNET HAUTE VITESSE**

Monsieur Renal Roy présente un état de situation du dossier en date du 25 novembre 2009. À ce jour, un montant résiduel de 19 509 \$ demeure disponible.

Monsieur Roy indique que le Conseil avait convenu que le projet prendrait fin à l'atteinte du premier échéancier, soit le 31 décembre 2009 ou l'utilisation complète du 100 000 \$. En accord avec monsieur Veilleux, il suggère maintenant que la MRC écoule de 100 000 \$ peu importe la date.

Monsieur Michel Cliche s'oppose à cette proposition.

Finalement, une proposition est retenue.

4428-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que la décision initiale du Conseil soit respectée, mais que tout montant résiduel qui pourrait subsister après le 31 décembre 2009 puisse être utilisé pour des demandes individuelles sur la base du mérite.

11- PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Le secrétaire-trésorier dépose les prévisions budgétaires en fonction des recommandations du comité du budget et des décisions prises à la séance du 11 novembre.

4429-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2010 comme suit :

Générale	544 219 \$
Sécurité publique	96 480 \$
Évaluation foncière	382 562 \$
Hygiène du milieu	1 677 299 \$
Aménagement et développement	1 390 966 \$
Spéciale	42 640 \$
Total	4 134 166 \$

12- FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS

Selon les informations recueillies à ce jour, environ 25 élus sont intéressés à participer à la formation de la FQM s'adressant aux nouveaux élus. Afin d'éviter que le groupe ne soit divisé, le Conseil demande au secrétaire-trésorier de s'entendre avec la FQM pour que le groupe soit accepté, même s'il y a plus de 20 personnes.

13- RÉVISION DES PGMR : DEMANDE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté sa « *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* » qui demande aux autorités concernées d'adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU QUE, selon la loi, les PGMR doivent être révisés tous les cinq (5) ans;

ATTENDU QUE ce processus de révision implique des dépenses significatives, telles que salaires, recours à des consultants, organisation de consultations publiques, rencontre de comités, préparation de documents, etc.

4430-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité de demander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, de prévoir une aide financière aux autorités concernées (MRC, communautés métropolitaines, etc.) pour réaliser la révision de leur PGMR.

14- **MISE À JOUR DU SITE WEB**

Monsieur Roy sensibilise le Conseil à la nécessité d'actualiser le site Web de la MRC pour rafraîchir son image, d'une part, et pour ajouter une information la plus complète possible sur la base des plus récentes normes de communication.

Monsieur Roy s'engage à présenter aux maires un projet chiffré plus précis dans les meilleurs délais possible.

4431-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise monsieur Renal Roy à amorcer le processus de mise à jour du site web de la MRC.

15- **PROJET DE SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Pour des raisons budgétaires, le Conseil convient de ne pas donner suite, pour le moment, au projet de santé et sécurité au travail présenté par Renal Roy.

16- **PROGRAMMES DE RÉNOVATION DOMICILIAIRE**

ATTENDU QUE les programmes de rénovation domiciliaire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) tels que RenoVillage, PRU, LAAA répondent à un besoin important;

ATTENDU QUE le critère de revenus des ménages, pour l'application de ces programmes, n'est pas mis à jour de façon régulière;

ATTENDU QUE ce critère est très restrictif et ne répond aucunement à la réalité prévalant au Québec;

ATTENDU QUE la désuétude de ce critère fait en sorte que des candidats à ces programmes qui son franchement dans le besoin n'ont pas accès à ceux-ci;

4432-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité de demander à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire, et responsable de la SHQ, fasse que le critère de revenus des ménages lié aux programmes RenoVillage, PRU et LAAA soit révisé à la hausse et indexé périodiquement afin d'être conforme à la réalité;

Il est également résolu que la présente soit transmise à la FQM et à toutes les MRC du Québec.

17- **PARTAGE AU MASCULIN : APPUI**

ATTENDU QUE le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec entend consacrer une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ (maximum) par année pour des services adaptés destinés à la clientèle masculine en difficulté, et ce, par région administrative;

ATTENDU QUE le centre de ressources pour hommes « *Partage au masculin* » est un organisme communautaire dont la mission correspond aux attentes du ministère dans ce domaine;

4433-09 SUR LA PROPOSITION de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accorde son appui à « *Partage au masculin* » pour que cet organisme

obtienne le montant de 50 000 \$ par année prévu par le MSSSQ réservé à la santé des hommes en Chaudière-Appalaches.

18- LIVRE SUR MADAME MADELEINE FERRON

Le secrétaire-trésorier informe le Conseil de la parution récente du livre sur madame Madeleine Ferron et de la disponibilité de celui-ci pour des fins corporatives.

19- LOISIRS INTERMUNICIPAUX

Les maires conviennent de prendre une décision, à ce sujet, au plus tard à la fin du mois de janvier.

20- PROCÈS-VERBAUX

Monsieur Michel Cliche exprime sa volonté d'obtenir les procès-verbaux de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches.

21 RÈGLEMENT DE CITATION PATRIMONIALE

Dans l'optique de faire reconnaître le siège social de la MRC comme bâtiment patrimonial, monsieur Roy sensibilise le Conseil sur la démarche à suivre et, plus particulièrement, sur la nécessité que la ville de Beauceville adopte un règlement en la matière.

22- VISITE DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA SQ

Monsieur Roy donne les derniers détails relatifs à la visite du quartier général de la SQ qui aura lieu le 24 février 2010.

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

4434-09 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 heures.

Jean-Roch Veilleux

Préfet

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier